



## Compte-rendu du CSA du 23 novembre 2023

(reports successifs du 03/10/23 et du 17/10/23)

### Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux (PV).....	1
2. Suivi des actions.....	1
3. Règlement intérieur du CSA.....	2
4. Visites de sites Guadeloupe et Guyane.....	3
5. Visites de site de Desaix et du Lamentin.....	4
6. Rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST).....	4
7. Examen des registres.....	4
8. Examen des accidents de services.....	4
9. Bilan des travaux au Lamentin.....	4
10. Relocalisation des locaux du Lamentin.....	5

**Délégation composée de : Julien COTTEREAU (CM971), Patrice LESTRADE (DIRAG/Desaix), Frédérique GHARES (CM973).**

Le secrétariat adjoint de séance a été attribué à FO.

### 1. Approbation des procès-verbaux (PV)

Retour une nouvelle fois sur une partie des PV non validés sous la précédente direction.

- 25 novembre 2021 : approuvé.
- 13 avril 2022 : ce PV omet des propos inappropriés du DIRAG/D envers le secrétaire de séance. Les représentants du personnel (RP) demandent l'intégration de ce passage.
- 6 octobre 2022 : approuvé (absente, la CFDT s'est abstenue sur ce vote).

### 2. Suivi des actions

- *Planification des vacances exceptionnelles :*

Il n'existe pas de délai réglementaire pour la mise place d'une vacation exceptionnelle qui est sur la base du volontariat. Rappel : la bonification est de 50 % (en repos compensateurs) si l'agent est prévenu moins de 48h avant la prise de poste.

Le GT sur les astreintes n'ayant pu aboutir en Guyane suite à la décision nationale, il conviendra de s'accorder sur le délai de prévenance.

- *Renforts d'encadrants dans le tour d'exploitation :*

Réalisé plusieurs fois en Guyane par CM973/PREVI/D, mais pas en Martinique ni en Guadeloupe. Action clôturée.

- *Exercices sismiques et incendies :*

Les responsables de centres ont la charge d'effectuer ces exercices avec les guides mis à disposition. L'assistant de prévention (AP) rappelle qu'avec le télétravail, la notion de guides et serre-files est obsolète, chaque agent étant responsable de sa propre évacuation.



Les précédents exercices en Martinique et Guadeloupe remontent à 2019. Un exercice incendie a eu lieu en Guyane en juillet 2023.

Le directeur identifie ces actions pour 2024.

- *Accidents de services :*

La CFDT-Météo demande depuis plus de 10 ans l'application de la réglementation, à savoir la diffusion de l'information des accidents de services à tous les représentants du CSA et l'établissement de l'arbre des causes entre les différents acteurs (AP + RP volontaires) sans se limiter au département concerné. Chose faite désormais. Cela étant, des problèmes de disponibilités se posent pour les uns et les autres en raison des pénuries d'effectif. Rappel : les représentants en CSA, quel que soit le syndicat, ont mandat sur toute l'inter-région. Action à clôturer.

- *Visites de sites :*

La CFDT-Météo s'étonne des dates choisies sans concertation en amont avec les RP alors que ce sujet était à l'ordre du jour du CSA. La direction répond qu'il fallait s'adapter aux disponibilités des médecins. Elle ajoute toutefois qu'il serait préférable d'avoir un maximum d'agents et de RP lors des visites.

Les éventuels oublis au CR doivent être remontés via les registres ou directement par mail à DIRAG/D, à l'AP et au chef de centre concerné, afin de bien tracer les demandes.

- *Formation des membres CSA :*

La CFDT-Météo avait demandé la possibilité d'avoir des formations en local pour les nouveaux membres en raison des difficultés pour s'inscrire aux sessions prévues dans l'hexagone. Comme lors des précédentes mandatures, on s'aperçoit que l'outre-mer est quelque peu délaissé. On nous annonce que le réseau MF n'est plus en mesure d'assurer ces formations et qu'une solution de repli externe va être proposée en 2024, ce qui n'est pas satisfaisant selon nous.

- *Pièges à moustiques :*

Des dispositifs à base de phéromones ont été installés dans le centre du Lamentin permettant de piéger les moustiques. Ils sont jugés très efficaces par les agents qui expriment leur satisfaction. La CFDT-Météo a demandé la généralisation du dispositif aux autres centres, de même que le directeur.

D'autres actions non listées ont demandé à être intégrées par les RP comme l'avis de la médecine du travail sur le travail de nuit vs. vacations SP à 05h45 (Guyane), l'avenir du CM972, l'armement de CM971/PREVI, ou encore le DATI au CM972. Ces trois dernières sont intégrées par DIRAG/D.

### **3. Règlement intérieur du CSA**

Le règlement a été modifié suite aux remarques des séances précédentes pour introduire la notion de CSA dits « hygiène, sécurité et conditions de travail » (HSCT) à la place des « Formations spécialisées » (FS) que MF a décidé de ne pas appliquer outre-mer. Cette question reste en débat au niveau national.

En l'état, ce règlement ne permet pas de désigner de secrétaire-adjoint du CSA dit HSCT ayant le même rôle qu'un secrétaire de FS.

Par ailleurs, nous avons demandé à ce que les audios des séances soient consultables à la demande par tout RP présent en séance (en cas de litige), ce qui est accepté.

Le règlement mis à jour sera proposé aux prochaines séances.



#### 4. Visites de sites Guadeloupe et Guyane

Les derniers CR de visite de site effectués en 2022 oublient certains points importants.

En Guadeloupe, nous avons demandé en sus des actions listées :

- le changement des écrans à la prévision (ceux-ci doivent être identiques), inchangés depuis plus de 10 ans. La demande faite par un RP fin 2022 à l'encadrement était restée lettre morte. Demande prise en compte désormais.
- l'achat de nouveaux fauteuils H24 pour la prévision,
- une meilleure gestion des stocks (bouteilles d'eau, produits d'entretien) pour les prévis le week-end malgré l'absence du responsable logistique (problème récurrent),
- la remise en état de la douche hommes et du vestiaire servant actuellement de débar-ras,
- le changement des casiers (serrures défectueuses),
- la mise en place de loquets pour les vestiaires et les chambres (ou à défaut de panneaux « occupé »),
- une meilleure synchronisation des horaires de ménage et un local pour l'agent de ménage dont le matériel est entreposé dans le vestiaire femmes.

Ces demandes ont été acceptées pour la plupart.

Les doubles claviers à la prévision, institués pendant le COVID et toujours en vigueur, ne sont plus nécessaires.

En Guyane, l'achat d'un nouveau fauteuil à la prévision recueille l'avis favorable des agents.

Enfin, concernant les armoires à pharmacie, un aspi-venin pourra être ajouté (utile en cas de morsure de scolopendre). Un meilleur emplacement de l'armoire doit aussi être recherché en Guadeloupe (actuellement dans l'entrée WC hommes).

Concernant les actions listées suite aux CR :

En Guadeloupe, le local syndical (peu utilisé) pourrait servir d'accueil aux archives clim (à l'étude mais non urgent) afin de libérer un espace de travail.

Une réfection partielle de l'étanchéité de la toiture est prévue ainsi que de la porte de la vigie donnant sur le toit-terrasse par laquelle de l'eau s'infiltré dans certaines conditions.

En Guyane, l'isolation phonique de la salle clim (mitoyenne de la salle de réunion) est en suspens en raison d'un coût très élevé. Cela étant, la salle de réunion est moins utilisée en raison du télétravail.

L'escalier d'accès au robot-sonde pose toujours des soucis de sécurité bien que le robot-sonde ait été déplacé en bas, l'escalier étant encore utilisé pour d'autres besoins (accès aux antennes et instruments). Un nettoyage régulier est effectué et une expertise sera réalisée.



## **5. Visites de site de Desaix et du Lamentin**

Ces visites ont eu lieu mi-novembre, avec hélas peu ou pas de RP présents (voir § 2 : *visites de sites*). Elles feront l'objet d'un CR et d'un plan d'actions.

## **6. Rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)**

Ce rapport au vitriol d'octobre 2022 soulignait les défaillances sous le précédent DIRAG/D avec des CHSCT dysfonctionnels et un dialogue social rompu.

Nous espérons repartir sur de meilleures bases avec la nouvelle direction.

Malheureusement, nous constatons qu'à ce CSA dit « HSCT », l'ISST n'est pas présent pour présenter son rapport. Aussi, les médecins de prévention et l'assistante sociale sont absents, ce qui est dommageable.

DIRAG/D précise que le rapport n'avait été transmis qu'à son prédécesseur et n'avait pas été diffusé aux autres acteurs. Le plan d'actions (PA) a été réalisé en août puis transmis dans la foulée. L'enjeu sur 2024 sera d'avoir un PA formalisé, le PAP (Programme d'Actions de Prévention). Il sera adossé au document unique (DU), contenant entre autres les préconisations du rapport ISST et les actions suite aux visites de site.

Des actions urgentes ont été identifiées sur 2023 dont les visites de site en Martinique suite aux travaux (obligatoires), et la prise en compte des recommandations de l'ISST.

Le directeur formalisera par un mode opératoire les exercices d'évacuation pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, ainsi qu'un document d'organisation en matière de prévention des risques professionnels à la DIRAG afin de rappeler les responsabilités de l'ensemble des acteurs, à l'instar de celui de la DIROI faisant suite à une inspection en 2017.

Le livret d'accueil pour nouvel arrivant à la DIRAG devait s'appuyer sur le national où on a pris du retard, l'action est donc repoussée début 2024.

Concernant la prévention des risques psycho-sociaux, le directeur attend des consignes claires du national sur la méthode, sachant que la psychologue du travail à MF est en arrêt.

## **7. Examen des registres**

- L'accès par le portillon du CM971 a été solutionné.
- La fiche relative au signalement d'ECMPF/D sera traitée au niveau national.
- La fiche relative à la morsure de scolopendre renvoie au contenu de l'armoire à pharmacie (aspi-venin) et à la réalisation d'un entretien insecticide régulier (après tontes ou lavage).
- La fiche relative à la présence de rongeurs au Lamentin pose la question de l'entretien par le prestataire externe auquel MF a fait part de son insatisfaction. Un traitement sera effectué.

## **8. Examen des accidents de services**

Une participation à l'arbre des causes concernant un accident au CM971 a été demandée à certains RP par l'assistant de prévention. Non réalisé à ce jour.



## 9. Bilan des travaux au Lamentin

Même si ce n'est pas le « grand luxe », les améliorations apportées donnent satisfaction aux agents.

Côté extérieur :

- *Sécurité* : nouveau digicode pour le portail d'entrée et moteur changé. Le code sera changé régulièrement et ne doit pas être communiqué à des personnes extérieures.
- *Parking* : la bande d'enrobé réalisée ne correspond pas à ce qui était demandé (bouchage des trous et accès piéton jusqu'à l'entrée du centre).

## 10. Relocalisation des locaux du Lamentin

4 scénarios sont proposés :

- *Scénario 1* : construction par la SAMAC (Société de l'Aéroport de Martinique Aimé Césaire) d'un bâtiment sur des parcelles libres de l'Aviation Civile en zone de frêt, mais les questions liées aux risques naturels persistent (inondation, tsunami...).
- *Scénario 2* : location de bureaux dans un nouveau centre d'affaires high-tech face à l'aérogare. Risque : coût important.
- *Scénario 3* : regroupement à Desaix, avec construction d'un nouveau bâtiment ou amélioration de l'existant. Ce scénario semble privilégié à l'heure actuelle.
- *Scénario 4* : déménagement sur le site de la Clairière (Aviation Civile). Abandonné.
- *Scénario 5* : réhabilitation du bâtiment existant respectant les normes sismiques et avec une surface rationalisée. Risque : coût important.

Le directeur annonce qu'un sondage sera fait parmi les concernés de manière anonymisée.

Un accompagnement social pourra être mis en place avec une prime de restructuration si le déplacement est supérieur à 10 km. La DG doit apporter des réponses sur ce point.

Un questionnaire sera également soumis aux membres du CSA.

L'arbitrage sera fait début 2024.

Le directeur précise que cette restructuration n'aura aucun impact à court/moyen terme sur les logements mais peut-être sur le long terme, si un regroupement avait lieu à Desaix.

Faute de temps, tous les points de l'ordre du jour n'ont pu être traités. Ils sont reportés au **prochain CSA programmé le 11 décembre 2023.**